

**CAP DES GREFFIERS EN CHEFS  
PROMOTION AU CHOIX DANS LE CORPS DES GREFFIERS EN CHEF  
3 Novembre 2011**

La Commission Administrative Paritaire des greffiers en chef s'est réunie le 3 novembre 2011 afin d'examiner les candidatures dans le cadre de la promotion au choix dans le corps des greffiers en chef au titre de l'année 2011.

S'agissant de la gestion de cette Commission Administrative Paritaire, l'USAJ réaffirme sa position de principe qui consiste à ce que soient pris en compte, dans la sélection et l'étude des candidatures, **les seuls critères statutaires arrêtés à l'article 6 du décret du 30 avril 1992** et rappelés dans la circulaire du 4 juillet 2011, à savoir :

- ▶ Appartenir au corps des greffiers des services judiciaires ou à un corps de catégorie B du Ministère de la Justice ; \*
- ▶ Etre âgés de 40 ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- ▶ justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de 9 années de services publics, dont 5 au moins de services civils effectifs dans une administration, un service ou un établissement public de l'Etat, en catégorie B ou dans un emploi de niveau au moins équivalent.

**L'Administration, quant à elle, a maintenu les critères retenus l'an passé :**

- 1 - Etre greffier du 1<sup>er</sup> grade ;
- 2 - Justifier d'une ancienneté dans la catégorie B de 17 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (à compter de la date de titularisation) ;
- 3 - Avoir formulé 3 desiderata dont 1 au moins en dehors du ressort d'affectation ;
- 4 - Avoir fait preuve d'une mobilité géographique et/ou fonctionnelle ;
- 5 - Avoir exercé des fonctions d'encadrement ;
- 6 - Avoir suivi des formations ;
- 7 - Avoir un écart au mérite supérieur ou égal à + 0.80 au titre des années 2009 et 2010 ;
- 8 - Ne pas avoir été promu aux choix dans le corps des greffiers ;
- 9 - Avoir bénéficié d'un avis favorable ou très favorable des chefs de Cour d'appel ;
- 10 - Avoir accédé au 1<sup>o</sup> grade par la voie de l'examen professionnel ou en raison du reclassement statutaire ;

\* *sans distinction de grade*

349 candidatures ont été déposées (avec une moyenne d'âge de 51 ans) exprimant 1348 desiderata.

264 candidatures émanaient de collègues du 1<sup>er</sup> grade, 84 du second grade et un secrétaire administratif.

Ainsi 114 dossiers remplissaient les conditions arrêtées par l'Administration sur les 349 candidatures enregistrées.

14 collègues sont donc promus : 1 sur un emploi en cour d'appel, 12 en TGI et 1 en TI.

La scolarité se déroulera à l'ENG du 5 décembre 2011 au 2 mars 2012. Les stages en juridictions s'effectueront du 5 mars au 26 octobre 2012 et la pré affectation est programmée du 29 octobre au 4 décembre pour une prise de fonction le 5 décembre 2012.

La Commission Administrative Paritaire a ensuite examiné un recours de notation une demande de renouvellement de détachement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de un an.

**Les membres de la Commission Administrative Paritaire des Greffiers en Chef.**